

DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE REIMS

☎ : 03 26 03 10 41  
Fax : 03 26 03 04 22

COMMUNE DE SAINT-THIERRY  
51220 SAINT-THIERRY

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 11 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire

### Étaient présents :

MM. LEMAIRE, ANDRE, CAMUS, CHAPPUT X., CHAPPUT E, GETTEN, MARTINET, MESTRUDE,  
Mmes BLAS, LADIESSE, VATAT,  
formant la majorité des membres en exercice.

### Absent(e)s excusé(e)s :

MM. BARON, HATTERER  
Mme JANOT,

*M. CAMUS est élu secrétaire de séance*

### Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal,**
- **Organisation des élections,**
- **Informations diverses.**

### 1°/ Approbation du procès-verbal du conseil en date du 9 septembre 2019 :

Approuvé à l'unanimité des présents.

### 2°/ Organisation des élections :

Elles se tiendront les 15 et 22 mars 2020.

La tenue du bureau de vote par trois personnes est découpée en 5 créneaux de 2 heures.

Les conseillers s'inscriront dans un tableau de service réalisé à cet effet.

### 3°/ Informations diverses :

- Une subvention de 75 € est demandée à la commune par la Fondation du Patrimoine. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte de donner cette subvention.
- A la demande de la société NACARAT une prolongation de délai initial a été accordé jusqu'au 10 juin 2020 comme prévu par le contrat.
- L'école d'Hermonville demande à la commune de Saint Thierry une participation financière pour un séjour scolaire d'un enfant de Saint Thierry scolarisé dans leur école par dérogation. Le conseil municipal refuse cette participation car l'enfant n'est pas scolarisé dans la commune.
- Un devis de 1600€ est présenté par le cabinet DUPONT pour le bornage d'un emplacement réservé sur la commune. Le conseil municipal décide de reporter sa décision en attendant que le budget soit établi.
- Suite au repas des aînés, un courrier envoyé par Mr Christian Carlier, remercie le conseil et les membres du comité des fêtes pour ce moment très convivial et très bien organisé.
- Le club « Notre Plaisir » se réunira en assemblée générale le 26 février 2020 à 10h15 à Merfy.
- Mr CAMUS informe les conseillers sur le DICRIM. La création d'un comité permettra de mettre en place dans un bref délai un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).  
Mrs LEMAIRE, CAMUS, ANDRE ainsi que Mme BLAS composeront ce comité. La première réunion de ce comité se tiendra le 18 février 2020 à 19h.
- Mr le Maire informe le conseil que la suppression de la taxe d'habitation sera bien compensée à 100 % par le Département.
- La société BODET sera remplacée par la société HAZEBROUCK, qui nous a proposé un devis inférieur pour les réparations et l'entretien des cloches.
- La compensation perçue par le Grand Reims sera du même montant que l'année précédente.
- Mme LEVEQUE a une prolongation de son arrêt de travail jusqu'au 8 mai 2020.

- Les prévisions d'effectifs pour l'école primaire, pour la prochaine rentrée sont de 90 élèves.
- Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une étude est en cours pour l'évolution de carrière de Mr SYROTNICK Philippe.

Prochain Conseil le 13 mars 2020.

*La séance est levée à 21h45*

A. LEMAIRE	F. ANDRE	F. BARON Abs	S. BLAS	R. CAMUS
E. CHAPPUT	X. CHAPPUT	F. GETTEN	C. HATTERER Abs	A. JANOT Abs
C. MARTINET	G. MESTRUDE	C. SARTORE	C. VATAT	